## <u>Dernier rappel</u>

## Demandes d'autorisation de prélèvement d'eau pour l'irrigation pour la campagne 2020-2021

Chaque préleveur-irrigant a reçu entre octobre et décembre 2019, le dossier de renouvellement des demandes d'autorisation d'irrigation pour la campagne à venir de l'OUGC. Si vous n'avez pas reçu ou pas retourné ce dossier complété, merci de le faire très rapidement auprès de votre OUGC, y compris en cas d'arrêt de la demande ou de l'absence d'irrigation.

Cette procédure est obliga-

toire y compris pour les plans d'eau privés et les rivières sous contrat CACG.

Vous pouvez prendre contact avec nos services pour tout autre renseignement par courriel:

• Pour l'OUGC Neste et rivières de Gascogne : ou neste@gers.chambagri.fr

ou\_neste@gers.chambagri.fr
• Pour l'OUGC Irrigadour :
ou\_irrigadour@gers.chamba-gri.fr

Tél: 05.62.61.77.39